

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

ÉCOLE RECONNUE PAR L'ÉTAT. Titre de niveau I, sous le libellé « Expert(e) en ingénierie des biotechnologies », enregistré au RNCP par arrêté du 11 / 01 / 2012, publié au J.O. le 19 / 01 / 2012.

Sup'Biotech une école, un campus, un groupe

L'école qui se présente ici, comme toutes les écoles du Campus Technologique du Groupe IONIS qui voisinent avec elle, vit dans la proximité étroite des entreprises, du monde professionnel, de la recherche fondamentale et appliquée ainsi que dans la dimension internationale. C'est ce qui pour nous définit la modernité de l'Enseignement Supérieur. En même temps, elle bénéficie d'un environnement à double niveau qui accroît son potentiel et démultiplie ses opportunités :

- > Le Campus Technologique
- > Le Groupe IONIS

Le Campus technologique installé à Paris Sud regroupe dans une proximité géographique restreinte un ensemble de neuf écoles dédiées à des secteurs de pointe fortement marqués par l'intérêt passionné des jeunes :

- > ESME Sudria, l'école d'ingénieurs pluridisciplinaire
- > EPITA, l'école d'ingénieurs dédiée à l'intelligence informatique
- > Epitech, l'école de l'innovation et de l'expertise informatique
- > IPSA, l'école d'ingénieurs de l'air et de l'espace
- > Ionis-STM, l'école de la double compétence managériale et technologique
- > Sup'Biotech, l'école des nouveaux métiers de la biotechnologie
- > e-artsup, l'école de la création numérique
- > ETNA, l'école de la nouvelle alternance en informatique
- > SUP'Internet, l'école supérieure des métiers de l'internet

Le Groupe IONIS, leader de l'enseignement supérieur privé avec plus de 23 500 étudiants, développe sa vocation éducative autour de deux autres pôles : l'un "business" avec notamment l'ISG, l'ISEG Group, l'ISTH et l'ISEFAC, l'autre de services éducatifs à l'entreprise et à la personne avec IONIS Tutoring et IONIS Executive Learning.

En partenariat avec 150 écoles et universités dans le monde, plusieurs centaines d'entreprises, le Groupe compte près de 62 000 Anciens qui sont aujourd'hui cadres et dirigeants d'entreprises dans 135 pays. Les besoins en formation, la concurrence saine mais vigoureuse entre les institutions éducatives mondiales, font que, pour garder à l'enseignement supérieur privé français sa place dans le monde, nous investissons massivement dans la pédagogie et l'innovation. Merci d'être à nos côtés et de contribuer à cet effort en nous versant la taxe d'apprentissage.

Taxe d'Apprentissage 2017, partenariat gagnant entre votre Entreprise et notre École



« La Taxe d'Apprentissage est un impôt obligatoire dont les entreprises ont partiellement la libre affectation. Elle participe à l'amélioration de la qualité d'études des étudiants. En 2016, elle nous a permis d'investir dans de nouveaux équipements, de renforcer notre effectif pédagogique, d'effectuer de nouvelles publications, de pérenniser le cursus entreprenariat ainsi que d'organiser des rencontres interprofessionnelles et enfin de développer de nouveaux partenariats avec des Universités étrangères.

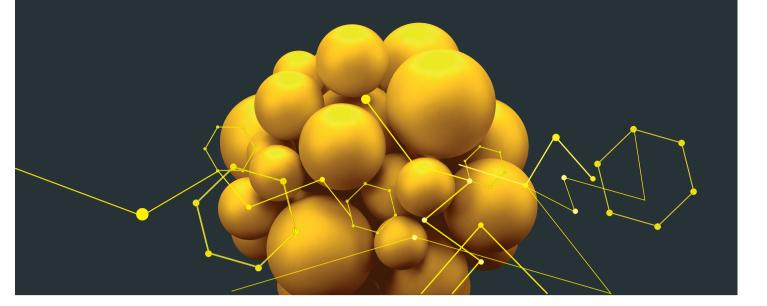
Par ce geste, vous contribuez de façon significative au développement d'une pédagogie innovante, axée sur les Projets et l'International, totalement adaptée à la demande des entreprises en Biotechnologies.

Afin de nous aider à renforcer ce lien entre votre entreprise et nos étudiants, nous vous invitons à nous faire bénéficier de la Taxe d'Apprentissage 2017 »

Vanessa Proux Directrice Générale de Sup'Biotech

NOS RELATIONS DE PROXIMITÉ AVEC LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

Sup'Biotech entretient de nombreuses relations de proximité avec les professionnels de l'industrie des Biotechnologies et des Sciences de la Vie. Elle garantit à ses étudiants un enseignement proche de la réalité des entreprises et une bonne insertion professionnelle à l'issue du diplôme : 50% des diplômés 2015 ont été embauchés avant la fin de leur stage et 90% ont trouvé leur premier emploi en moins de 6 mois. Nous continuons à déployer tous nos efforts pour créer le lien entre nos étudiants et les entreprises et développons dans ce but plusieurs collaborations : conférences, projets, stages, visites de sites industriels tels que le Genopole ou Biocitech, participation à des salons professionnels (BIO, Biofit, In-Cosmetics, SIAL, POLLUTEC,...) sans compter bien sûr le grand nombre d'interventions de professionnels en activité dans le cadre de la pédagogie, notamment au cours du cycle Expertise. La Taxe nous permet d'organiser chaque année le SB Career Day, le forum stages-emplois de Sup'Biotech et donne aux entreprises l'occasion de rencontrer leurs futurs collaborateurs.



UNE ÉVOLUTION DES PROGRAMMES EN ADÉQUATION AVEC LES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

Le monde des biotechnologies évolue sans arrêt et nous nous devons de suivre cette tendance en mettant à jour nos programmes, en nous distinguant dans l'ingénierie pédagogique et en familiarisant nos étudiants aux nouvelles technologies et aux nouveaux marchés des sciences du vivant, comme celui de la médecine personnalisée, de la biologie synthétique ou encore de la valorisation industrielle des agro-ressources. L'École investit chaque année dans de nouveaux équipements pour que les étudiants soient formés dans les conditions similaires aux laboratoires de recherche.

Grâce notamment à la Taxe d'Apprentissage, chaque étudiant profite de suffisamment de matériel pour réaliser ses travaux pratiques dans les meilleures conditions.

UN SECTEUR ÉCONOMIQUE GLOBAL

Les biotechnologies s'inscrivant dans une dimension internationale, nous continuons à développer nos partenariats académiques, ainsi que les possibilités de stage pour nos étudiants, hors de nos frontières. Les 4e et 5e années du cursus sont enseignées intégralement en anglais et les étudiants doivent réaliser obligatoirement un semestre d'études à l'étranger en troisième année dans l'une de nos 50 universités partenaires.

Deux stages professionnels sur trois font l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale, tous deux dans la langue de Shakespeare. Sup'Biotech compte aujourd'hui plus de 600 étudiants, avec un objectif moyen de 120 étudiants par promotion. En versant une partie de votre Taxe d'Apprentissage à Sup'Biotech, vous contribuez à une formation de qualité dans l'univers des biotechnologies

C'est pourquoi, nous vous remercions par avance d'indiquer Sup'Biotech dans la liste des établissements de votre choix lorsque vous remplirez le bordereau de versement de la Taxe d'ici le 1er mars 2017 ou de transmettre cette documentation au responsable de la Taxe d'Apprentissage de votre entreprise.

Bilan des actions 2016

- > Recherche : recrutement d'un ingénieur de recherche et d'un enseignant-chercheur pour le laboratoire de bio-informatique (BIRL)
- Recherche: nouvelles publications pour les laboratoires de bio-informatique (BIRL), d'ingénierie de la pluripotence (CELLTECHS) et pour le pôle de Biotechnologies en société
- > Lancement d'un ouvrage dédié à la valorisation des Biotechnologies auprès du grand public : « Les Biotechnologies, les promesses du vivant » (éditions FYP)
- > 4° édition du SB Career Day pour faciliter les rencontres entre professionnels et étudiants & diplômés sur des projets de recrutement, avec un nombre d'exposants et de visiteurs en croissance
- > Reconduction du partenariat institutionnel avec la direction de la Recherche de Gustave Roussy
- Ouverture d'un quatrième laboratoire de travaux pratiques dédié à la biochimie
- > Lancement d'une summer school et d'une classe internationale en 3° année accueillant des étudiants étrangers et français pour suivre des enseignements scientifiques dispensés en anglais
- > Mise en place d'une stratégie Développement Durable (Plan Vert) et participation à la Fête de la Nature avec le soutien de la Ville de Villejuif
- > Accès au digital learning pour les élèves de 1^{re} année

Projets pour 2017

- > Équipement : acquisition d'une imprimante 3D pour les laboratoires
- > Ouvrir un Biotech Lab pour les projets de valorisation des agroresources, en collaboration avec le laboratoire partenarial CEA/ Sup'Biotech
- > Étendre le digital learning aux autres années du cursus
- > Lancer une nouvelle formule du forum stages & emplois pour offrir un plus grand nombre de services aux entreprises participantes
- > Soutenir les créateurs d'entreprises, diplômés de Sup'Biotech
- > Pérennisation du plan Vert
- > Développer les relations internationales sur les mobilités entrantes (étudiante, enseignante et administrative)
- Conclure des accords académiques internationaux pour la préparation et l'obtention de doubles diplômes durant la 5° année
- > Accroître l'activité de prestations technologiques auprès des entreprises avec les laboratoires de Bioproduction et BIRL
- Inviter des chercheurs internationaux de renommée pour des projets de recherche collaboratifs et pour des séminaires

CALCUL ET RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage permet de financer par les entreprises les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées. Sup'Biotech est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage en Catégorie B Niveaux II et I du Hors Quota.

TAXE D'APPRENTISSAGE

0.68% de la masse salariale brute

FRACTION RÉGIONALE POUR L'APPRENTISSAGE 51% de la TA

> à destination des Conseils Régionaux

QUOTA D'APPRENTISSAGE 26% de la TA

> à destination des CFA et sections d'apprentissage HORS QUOTA OU BARÈME 23% de la TA

Selon la loi de finances rectificative du 9 août 2014, la répartition de la taxe d'apprentissage à verser en 2017 évolue comme suit : Taxe d'Apprentissage 2017 = 0.68% de la Masse Salariale 2016. La Taxe d'Apprentissage est dorénavant divisée en trois classes :

- 51% au titre de la Fraction Régionale pour l'Apprentissage (FRA) destinée aux conseils régionaux
- 26% au titre du Quota d'apprentissage destiné aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et sections d'apprentissage
- 23% au titre Hors Ouota ou Barème
- Catégorie A (Niveaux III IV et V) · 65% du barème
- > Catégorie B (Niveaux II et I) : **35%** du barème

La fraction appelée «Hors Quota» est fixée à 23 % du produit de la taxe. Elle est destinée aux dépenses libératoires effectuées par l'employeur par l'intermédiaire d'organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA). Ces dépenses libératoires sont destinées à financer des formations technologiques ou professionnelles. Le taux d'affectation de la catégorie B à laquelle appartient Sup'Biotech (Diplôme de Niveau I) représente 35% de la partie Hors Quota (ou Barème).

Ainsi Sup'Biotech, habilitée en catégorie B, peut percevoir : 0.0068 x 0.23 x 0.35 de la masse salariale 2016. Le cumul des catégories A et B n'est pas possible. Le versement de la Taxe d'Apprentissage doit être effectué par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA), comme les CCI, le FAFIEC ou OCTALIA.

Vous souhaitez reverser une partie ou la totalité de la partie disponible «Hors Quota» de votre taxe d'apprentissage auprès de Sup'Biotech? Lors de votre déclaration, indiquez à votre OCTA les coordonnées exactes de l'Ecole et la somme que vous souhaitez affecter. Vous pouvez nous envoyer en parallèle le bordereau ci-joint pour le suivi de votre versement

DATE LIMITE DE VERSEMENT : 1er MARS 2017 Catégorie A Niveaux V, IV et III 65%

Établissements préparant à des diplômes de type CAP Bac Pro /Tech BTS - DUT Catégorie B Niveaux II et I

35%

Écoles préparant des diplômes professionnels BAC+3 et plus (Licence, Master, Doctorat, etc.) dont Sup'Biotech

ATTENTION, RESPECTEZ LES RÈGLES POUR SAVOIR OÙ VA VOTRE VERSEMENT.



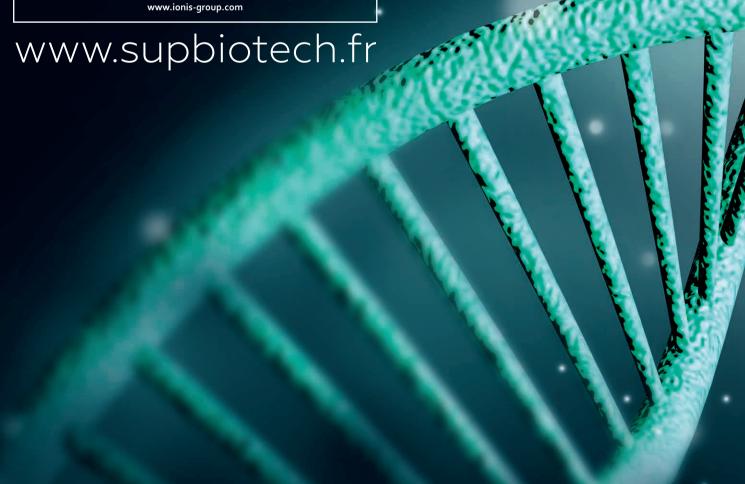
66 rue Guy Môquet - 94800 Villejuif

SERVICE RELATIONS ENTREPRISES 01 80 51 71 09 - 01 44 08 01 64 relationsentreprises@supbiotech.fr

À PROPOS DE IONIS EDUCATION GROUP

Créé il y a 35 ans par Marc Sellam, IONIS Education Group est aujourd'hui le premier groupe de l'enseignement supérieur privé en France. Une vingtaine d'écoles et d'entités* rassemblent dans 12 villes de France près de 25 000 étudiants en commerce, marketing et communication, gestion, finance, informatique, numérique, aéronautique, énergie, transport, biotechnologie et création... Le Groupe IONIS s'est donné pour vocation de former la Nouvelle Intelligence des Groupe IONIS s'est donne pour vocation de former la Nouvelle Intelligence des Entreprises d'aujourd'hui et de demain. Une forte ouverture à l'International, une grande sensibilité à l'innovation et à l'esprit d'entreprendre, une véritable « culture de l'adaptabilité et du changement », telles sont les principales valeurs enseignées aux futurs diplômés des écoles du Groupe. Ils deviendront ainsi des acteurs-clés de l'économie de demain, rejoignant les réseaux d'Anciens de nos institutions qui, ensemble, dépassent les 65 000 membres.

* ISG, Moda Domani Institute, ISEG Business & Finance School, ISEG Marketing & Communication School, ISTH, ICS Bégué, ISEFAC Bachelor, ISEFAC R.H., EPITA, ESME Sudria, IPSA, Epitech, Web@cadémie, Sup'Biotech, e-artsup, Ionis-STM, SUP'Internet, ISEFAC Alternance, ETNA, IONIS UP, Coding Academy, IONISx, IONIS 361



BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Ce bordereau est à adresser à : Sup'Biotech - Service Relations Entreprises - 66 rue Guy Môquet 94800 Villejuif

Ce bordereau nous sera utile pour connaître exactement le montant de vos versements et vérifier qu'ils nous sont bien parvenus

Raison sociale de l'entreprise
Adresse complète
Tél Fax
Mail
Versement demandé par Mme ou M.
Montant versé au titre de la taxe d'apprentissage
Montant Hors Quota (Barème) versé au titre de la catégorie B à Sup'Biotech
Nom de l'Organisme Collecteur
Personne en charge de la T.A. dans votre entreprise
Montant versé au CFA SACEF pour l'ESME Sudria*
INIOIITATIL VEISE AU CEA SACEF POUI I ESIVIE SUUITA"

*Sup'Biotech ne récupère pas la partie quota mais vous pouvez en faire bénéficier une autre école du Groupe IONIS, l'ESME Sudria, école d'ingénieurs pluridisciplinaire.

Contact: Frédérique Buil - 01 44 08 01 64 / 01 80 51 71 09 - relationsentreprises@supbiotech.fr

Nous vous remercions par avance de nous prévenir sitôt le versement effectué